

LE SOIR

Edition Bruxelles / Vendredi 12 Janvier 2007 Quotidien / N°10/ EUR 1,00 / 02 225 55 55

RTL-TVI / « Reporters » se penche sur les effets potentiellement nocifs de la téléphonie mobile

« Premiers cancers possibles dès 2015 »

ENTRETIEN

Ce soir, « Reporters » est consacré à la « guerre des ondes ». Comprenez : ondes GSM – entre autres – et effets potentiellement nocifs... Discussion avec Alain Dils, qui signe le sujet.

Ce n'est pas le monstre du Loch Ness, qu'on agite régulièrement pour entretenir le mythe ?

Dans ce cas-ci, de réelles nouvelles craintes apparaissent, qui sont liées au passage au réseau 3G (pour troisième génération). Celui-ci a besoin de fréquences différentes, plus importantes – on parle de plus de 2.000 mégahertz, contre 900 pour la téléphonie mobile classique. Il faut aussi de nouvelles antennes : il s'agit de passer de 6.000 à 9.000 sites. Et ça suscite un regain d'intérêt de la population.

Les craintes sont-elles justifiées ?

Dans le corps médical et scientifique, les avis sont partagés à 50-50. D'un côté, certaines études annoncent des effets potentiellement très graves : des tumeurs au cerveau ou au nerf acoustique, des cassures dans la chaîne



À WANZE, une manifestation a encore eu lieu en décembre. En cause : l'antenne GSM. Déclarée non conforme par le Conseil d'Etat, elle fonctionne toujours. PHOTO ROGER MILUTIN.

d'ADN – dans ce dernier cas, des tests concluants ont été effectués in vitro, mais pas encore in vivo. En face, il y a les études commandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), institu-

tion de référence mais dont les travaux sont financés à 50 % par le secteur de la téléphonie...

En Belgique, les normes sont plus sévères que celles préconisées par l'OMS ?

Quatre fois plus. Mais pour certains, il faudrait descendre cent fois plus bas, parce qu'il ne suffit pas de protéger des effets thermiques des micro-ondes, il existe d'autres effets qui apparaissent à

des niveaux beaucoup plus bas. La norme adoptée chez nous pour la mobilophonie classique est de 20,6 volts par mètre. Mais le Conseil supérieur de l'hygiène, qui dépend du ministère de la Santé publique, avait préconisé 3 volts par mètre.

Concrètement, quelles pourraient être les implications si les craintes étaient justifiées ?

Les premières tumeurs liées aux micro-ondes pourraient être décelables en Belgique vers 2015, selon le Conseil supérieur de l'hygiène. Si on ne corrige le tir qu'à ce moment-là, la « rectification » n'aura d'effet que vers 2030. D'où la demande de certains d'appliquer dès maintenant le principe de précaution.

Votre avis personnel ?

Aujourd'hui, tout est sans fil, ça crée des champs continus. Nos corps sont traversés de partout par des ondes différentes : GSM de première, deuxième et troisième générations, Wi-Fi... Il serait étonnant que cela n'ait aucune conséquence. ■ Propos recueillis par

AGNÈS GORISSEN

« Reporters », RTL-TVI, 19 h 45